

S O L I D A R I T E  
Service social du Front de  
l'Indépendance  
Secrétariat National  
6, rue Traversière  
BRUXELLES.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES  
VICTIMES POLITIQUES

Nom ..... *Danstapel* .....  
Prénoms ..... *Pierre Alexandre* .....  
Date de Naissance .....  
Profession .....  
Domicile ..... *ru de Waroux, Croans Bieret* .....  
Date de l'arrestation ..... *tui en service commandé le 8.5.1968* .....  
Motif de l'arrestation .....  
Service ayant opéré l'arrestation .....  
Date du transfert en Allemagne .....  
Y a-t-il condamnation .....  
Lieu d'internement. Prison - Camp .....  
No de matricule dans le camp .....  
Remarques .....

Nom, Prénoms et adresse de l'ayant-droit ..... *Mme P. Danstapel Alex.  
ru de Waroux, Croans Bieret* .....

Expéditeur : COMITE REGIONAL DE ..... *Etat Major National* .....  
- Local de ..... *des Partisans* .....



PK  
Ouvans, le 14-12-1944

Chers Camarades

Suite à votre appel paru  
dans le Drapeau Rouge. Je vous  
fais savoir que mon mari :

VANSTAPEL Pierre Alexandre  
qui faisait partie de l'Armée Belge des  
Militants et qui portait le nom de Guerre  
de DEWIT Joseph a été tué par  
l'ennemi en service commandé le  
8-5-1943 sur le territoire de la  
Commune de Bois-de-Meux.

Je suis à votre disposition pour  
tous autres renseignements que vous jugeriez utiles.

En vous remerciant de mille cordons,  
Camarades, mes salutations fraternelles.

RASKYNX Bernadine  
Vve Vanstapel Alexandre  
Tue de Waroux, Ouvans-Bierset

AS.

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1<sup>re</sup> Section

COMMISSIONS

DOSSIER N° ... III/07270.

Madame Vve VAN STAPPEL, Pierre  
née RASKYNS, Ber, ardine.  
40, Rue Joseph Wauters  
AWANS-BIERSET.

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur VAN STAPPEL, Pierre, Alexandre, né à Avans, le 2.12.10, par la Commission de contrôle de Liège II, en date du 14.2.48, en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur VAN STAPPEL, Pierre, Alexandre, était affilié au groupement P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 5 mois soit du 1.1.43 au 8.5.43 arrondi au mois supérieur.

A Bruxelles, le 24.9.48.

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,



ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;  
2° Groupement;  
3° O. C. M.;  
4° D. G. P. M./III D.;  
5° D. G. P. M.;  
6° .....

*A. De Ridder*

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.



MINISTERE  
DE LA DEFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST  
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre : 11707270  
Volgnummer :

ACCEPTÉ  
Com. Cont. Liège  
Date : 14.2.48

J.P.  
tab. ypicutini

PROPOSÉ  
Ord. Guerre  
Méd. R. Méd. Com. Méd. State  
Vol. Guerre

Patheux

Groupement de résistance : ARMEE BELGE DES PARTISANS.  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : VAN STAPPEL.  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Pierre Alexandre.  
Voornamen :

Domicile : rue Joseph Wauters 10 Awans Bierset.  
Adres :

lieu et date de naissance : ne le 2 décembre 1910 à Awans.  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : BELGE.  
Nationaliteit :

Etat civil : MARIÉ.  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : perdue au moment de sa mort.  
N° der eenzelvighedskaart :

Grade et position militaire : milicien.  
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : Mineur.  
Beroep en burgerlijk ambt :

Droits éventuels en cas de décès : son épouse, MRSYNS Bernardine.  
Burgerlijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : .....  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : début 1943.  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : Abattu en service commandé le 8 mai 1943.  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

N° de la carte du groupement (si possible) : .....  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? Lamotte Albert.  
Door wie is U aangeworven in de groepering ?



Lieu de votre principale activité : ..... *Liège* .....  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :  
Activiteit door den Groepeerster mede te onderteekenen, met beoordeeling :

..... *Coups de mains, Sabotages* .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

..... *Ex. chef de Corp 1018* .....

..... *Comballez* .....

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE,  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handtekening van belanghebbende,

..... *J. Van der Vliet* .....

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting  
l'affiliation au groupement;  
bij de groepeerings;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... 1944

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot .....

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen) :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Sceau du  
groupement  
Zegel der  
groepeerings

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonne conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

17066. - I. C. M./I. T. - 100.000 ex.



MINISTERE  
MINISTERIE  
DE LA DEFENSE NATIONALE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier : .....  
N° van het dossier : 7270

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.  
Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

Commission de Contrôle  
Controle Commissie

de .....  
van LIEGE II

Rue .....  
DU PALAIS 66, n° .....  
straat, n°

à .....  
te LIEGE

M (Nom) ..... (Prénoms) .....  
(Naam) VAN STAFFEL (Voornamen) Pierre Alexandre  
rue ..... n° ..... à .....  
straat Joseph Wauters 40, n° ..... te AWANS BIERSET  
Province de .....  
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) .....  
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering P.A.

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée — (1) en  
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter  
séance du ..... 194...  
zitting van 14.2.1948

....., le ..... 194...  
, den 16.2.1948

Pour le Président de la Commission,  
Voor de Voorzitter van de Commissie,  
Le Greffier — De Greffier,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.  
Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.



CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée.

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès, sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues; Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite, il participe à diverses sabotages dans la région de Liège. Prend part aux actions contre la machine de guerre ennemie et contre les traîtres et les collaborateurs. Il fut abattu en service commandé le 8 mai 1943. à GRIVEGNEE.

VAN STAPPEL

PIERRE, ALEXANDRE

Belgique le 7 mai 1943

AWANS, le 2 décembre 1910

BELGE  
le Chef du Groupement de la  
Résistance Armée.

le Chef du Groupement de la  
Résistance Armée.  
militien

Soldat

Partisan

début 1943

LIEGE 14.2.4

inexistant sous l'occupation

et approuvé

néant:  
néant:

le Chef de l'Office de la  
Résistance

française:  
Résistance

RASKYNX, Bernardine, Josephine à AWANS, Bierset, rue Joseph Wauters 40 sa veuve:

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis début 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès, sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues; Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite, il participe à divers sabotages dans la région de Liège. Prend part aux actions contre la machine de guerre ennemie et contre les traîtres et les collaborateurs.

Il fut abattu en service commandé le 8 mai 1943. à GRIVEGNEE.



CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée.

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions très importantes contre la machine de guerre ennemie et contre les traîtres et les collaborateurs dans la région de Liège.

Abattu au cours d'une action commandée à GRIVEGNEE, le 8 mai 1943.

YVAN STAPPEL

YVONNE ALAERTS

AWANS, le 2 décembre 1940

A Bruxelles le 7 mai 1948

Le Secrétaire du Groupement de la Résistance Armée.

Le Chef du Groupement de la Résistance Armée.

Soliste

Partisan

début 1943

LIEGE 14.5.48

inexistent sous l'occupation

Vu et approuvé

le, [Signature]

Secrétaire de l'Office de la Résistance.

Le Chef de l'Office de la Résistance.

Joseph, Marie Joseph, Josephine AWANS, Bernadine, Bernadine, Bernadine

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis début 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues; Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Combattants déjà tombés, transport d'armes et de dynamite, il participe à diverses opérations dans la région de Liège. Prend part aux actions contre la machine de guerre ennemie et contre les traîtres et les collaborateurs. Il fut abattu en service commandé le 8 mai 1943, à GRIVEGNEE.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
Service de Liquidation  
de  
L'Armée Belge des Partisans  
36, avenue Milcamps, 36,  
Bruxelles

Bruxelles, le

*9/1/40*

*Arvens-Bierset*

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre d'introduire une proposition de distinction honorifique à titre posthume en faveur du nommé: *Vau Stappel Pierre-Maximilien* anciennement domicilié dans votre commune, rue *Joseph Wouters* N° 40, nous vous saurions gré de nous faire parvenir un extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et adresse de son ayant droit légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire National

*Sauvage*

*Adam*  
R. ADAM

